
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 18 mai 2012

La journée des partenaires du vendredi 18 mai 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **Le paiement des prestations de travail extra-légal (TEL) non informatisées**

Le Colonel MVOUTOU a attiré l'attention des partenaires sur le paiement des prestations non informatisées, telles que l'escorte, en précisant que le paiement à la main de la prime consentie à un agent des douanes ne doit pas être confondu avec le paiement du TEL relatif à l'escorte. En cas de difficulté, les partenaires ont été invités à se rapprocher du Service des Finances et du Matériel.

- **La vulgarisation du magazine Espace Douane**

Les partenaires ont été informés de la parution du N° 14 du magazine Espace Douane et ont été invités à souscrire des insertions publicitaires pour les prochains numéros. Séance tenante, chaque participant a reçu un exemplaire du numéro 14, accompagné d'un ordre d'insertion.

- **La publication de la liste des adhérents du Collectif National des Transitaires (CNT)**

Monsieur Adolphe NGOUALA de NGOUALA TRANSIT a informé les participants que la liste des adhérents reconnus du CNT sera rendue publique. Le CNT souhaite que ladite liste soit affichée au Bureau Principal Port.

- **Les remerciements de la Société GETMA**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a remercié très sincèrement au nom de cette Société Madame la Directrice Départementale des Douanes de Pointe-Noire pour son apport personnel, ainsi que pour l'implication des services de la Direction Départementale dans le règlement d'une opération difficile concernant du matériel destiné à l'armée camerounaise.

- **Les dysfonctionnements de la connexion informatique de la Société GETMA au niveau du Bureau Principal Extérieur**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a signalé des dysfonctionnements de la ligne spécialisée qui dessert GETMA au niveau du Bureau Principal Extérieur.

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI, a précisé qu'il s'agit d'un problème particulier concernant le modem du site GETMA. La question sera réglée par les techniciens de SOTELCO en charge de la gestion de la ligne spécialisée.

- **L'application de la Note de Service N° 077/MFBPP/DGDDI-DRC du 14 février 2012 relative à la gestion automatisée des régimes douaniers privilégiés au moyen de codes additionnels**

Monsieur E. MALANDA de TRACTAFRIC a souhaité savoir si la Note de Service N° 077 abroge les dispositions relatives aux taux réduits dont bénéficiaient le CFCO, PLASCO, SOCOFRAN.

Le Chef du SEPI a rappelé que la Note de Service N° 077 précise les modalités d'attribution des codes additionnels aux bénéficiaires de marchés d'Etat et de conventions.

En application de la Note N° 077, tout bénéficiaire d'un marché de l'Etat ou d'une convention sera attributaire d'un code propre qui le dispensera de solliciter des mises à jour pour chaque opération.

Le privilège s'applique seulement pour les importations directes réalisées par le bénéficiaire du code additionnel. Il n'est donc pas valable pour les acquisitions réalisées auprès d'un fournisseur local.

- **La souscription des demandes d'ouverture de bureau pour les jours fériés**

Le Colonel Léon GOTO, Inspecteur p.i. des Brigades Port, a déploré le fait que les jours fériés, les usagers se présentant avec des liquidités pour le paiement du TEL. Compte tenu de l'unicité de caisse, il a invité les opérateurs économiques à souscrire la veille les demandes d'ouverture de bureau.

Le Colonel MVOUTOU a rappelé que seuls Madame la Directrice et les Chefs de Bureau sont habilités à autoriser l'ouverture de bureau.

- **Les erreurs dans la validation des déclarations à plusieurs conteneurs**

Le Chef du SEPI a invité les déclarants à faire attention lors de la validation des déclarations à plusieurs conteneurs, en indiquant le nombre total de conteneurs à la première page, de sorte que tous les conteneurs puissent apparaître lors de l'édition du bon de sortie SYDONIA.

Le Colonel MVOUTOU a rappelé que le SEPI est prêt à organiser sur demande des remises à niveau pour les saisissants.

Commencée à 8H20, la réunion a pris fin à 9H00.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.O. Le Chef du Service des Finances et
du Matériel**

Donatien MVOUTOU